

Pacific Heads of Health Meeting

Réunion des directeurs de la santé du Pacifique

Réseau pour mettre fin à l'obésité de l'enfant dans le Pacifique : mieux agir à l'échelle nationale

Résumé

L'obésité de l'enfant suscite de vives inquiétudes dans la mesure où elle atteint des proportions alarmantes en Océanie. Forts de ce constat, les responsables océaniques de la santé ont appuyé la création en 2018 du réseau ECHO pour mettre fin à l'obésité de l'enfant dans le Pacifique, dirigé par les pays membres, et se sont engagés à œuvrer en faveur des priorités du réseau ECHO, à savoir, entre autres, l'activité physique, les mesures fiscales et la restriction de la commercialisation des produits alimentaires et des boissons non alcoolisées destinés aux enfants.

Lors de la première réunion du réseau en 2019, les représentants nationaux ont rédigé des plans d'action dans ces trois domaines prioritaires. Il était prévu que les pays dirigent le réseau, avec l'aide des organismes partenaires, et qu'ils allouent les budgets nécessaires pour faire avancer ces interventions collectives et pour pérenniser le réseau. En dépit des avancées constatées, il reste des défis à relever. Les interventions peuvent être renforcées de plusieurs façons.

Les directeurs de la santé sont invités : i) à **s'engager** en faveur **du renforcement et de la pérennisation** du réseau, ainsi qu'à porter la mise en œuvre des priorités en matière d'obésité de l'enfant au niveau régional et national ; ii) à **examiner** la proposition de **mécanisme de gouvernance et de coordination** ajoutée au mandat et à la valider dans le but de prendre des mesures ; iii) à **s'engager** à allouer les **budgets nécessaires** dans leur pays afin d'appuyer et de piloter des plans d'action dans les domaines prioritaires déterminés ; et iv) à **renforcer la collaboration** avec l'ensemble des secteurs concernés, notamment l'éducation, le sport, le commerce et la finance dans le but de mettre en œuvre et d'appliquer des mesures dans les domaines prioritaires déterminés pour faire la promotion d'une alimentation saine et de l'activité physique.

1. CONTEXTE

L'obésité de l'enfant suscite de vives inquiétudes dans la mesure où elle atteint des proportions alarmantes dans de nombreux pays. Conscients de la charge sanitaire, sociale et économique que représente l'obésité de l'enfant dans les États et Territoires insulaires océaniques, les directeurs de la santé du Pacifique ont approuvé en 2018 la mise en place du réseau ECHO pour mettre fin à l'obésité de l'enfant dans le Pacifique, dirigé par les pays membres. Les directeurs de la santé et les ministres de la Santé des pays océaniques se sont engagés à œuvrer en faveur des priorités du réseau ECHO, à savoir, entre autres, la promotion de l'activité physique, les mesures fiscales et la restriction de la commercialisation des produits alimentaires et des boissons non alcoolisées destinés aux enfants.

Lors de la première réunion du réseau ECHO en février 2019, les représentants des pays ont rédigé des plans d'action océaniques dans les trois domaines prioritaires et sont convenus de les mettre en œuvre en complément des efforts consentis individuellement par chaque pays. Il était également prévu que les pays dirigent le réseau, avec l'aide des partenaires du développement, et qu'ils allouent les budgets nécessaires pour faire avancer ces interventions collectives.

Le présent document décrit les progrès réalisés et les difficultés rencontrées, formule des recommandations dans le but de renforcer et de pérenniser le fonctionnement du réseau, et évoque les possibilités d'amélioration des actions menées à l'échelle nationale.

2. PROGRÈS RÉALISÉS ET RÉSULTATS OBTENUS

Depuis la création du réseau, 20 des 21 États insulaires océaniques qui en sont membres ont validé la nomination de référents nationaux. Trois groupes de travail, composés des référents nationaux, d'universitaires et de représentants d'organismes techniques comme le Centre de recherche sur la prévention de l'obésité et des maladies non transmissibles dans le Pacifique de l'Université nationale des Fidji (C-POND – FNU), l'Association océanique des fonctionnaires des services de santé (PIHOA), la Communauté du Pacifique (CPS) ainsi que l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), ont été créés pour chacun des domaines prioritaires. En outre, les institutions

suivantes ont été désignées et font maintenant partie du réseau : l'Université Deakin en représentation du milieu universitaire en dehors des États et Territoires insulaires océaniques, le Conseil océanique des Églises en représentation des organisations de la société civile et le Secrétariat général du Forum des îles du Pacifique en tant qu'organisme technique partenaire. Depuis leur nomination, les référents nationaux sont convenus de mettre en œuvre des plans pour des interventions collectives en complément des efforts déployés individuellement par les pays, mais peu de progrès ont été accomplis en la matière.

Activité physique : Dix pays ont fait part de leur intérêt à faire avancer la deuxième composante du développement de la campagne régionale¹, qui porte sur la recherche formative, mais seuls trois pays (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna) ont entamé des travaux en la matière. Toutefois, la survenue de la pandémie de COVID-19 a freiné la mise en place de la campagne régionale pour l'activité physique dans le Pacifique.

Mesures fiscales : Dans le but de réviser les mesures fiscales destinées à jouer sur la consommation de produits alimentaires et de boissons néfastes pour la santé, les pays membres sont collectivement convenus d'élaborer une boîte à outils sur les boissons sucrées pour soutenir l'action dans les pays, en s'appuyant sur la documentation et les informations existantes. Les travaux en la matière progressent et les organismes partenaires organiseront avant la fin de l'année un atelier sur la fiscalité afin de résoudre les problèmes clés relatifs à la taxation des produits alimentaires et des boissons sucrées, qui reste pour un certain nombre de pays un défi à relever.

Restriction de la commercialisation des produits alimentaires et des boissons non alcoolisées destinés aux enfants : Les pays ont reconnu qu'il était nécessaire d'adopter une approche réglementaire collective adaptée aux besoins de chacun qui leur permette de réglementer la commercialisation des produits alimentaires en fonction du contexte. Les pays membres ont proposé la création d'une boîte à outils régionale qui aiderait les pays à mettre

¹ Il a été collectivement convenu au sein du réseau de mettre en place une campagne régionale de promotion de l'activité physique parmi les enfants âgés de 5 à 17 ans. Pendant la première phase d'élaboration de la campagne, il s'est agi de collecter les données de référence auprès des pays par l'intermédiaire d'une enquête en ligne sur les programmes et/ou campagnes en faveur de l'activité physique des enfants dans les pays, ainsi que sur les messages clés, les grands comportements ciblés et les principaux produits livrables de ces programmes. Les résultats de cette enquête ont ensuite étayé les travaux de recherche formative de la campagne, dont les référents nationaux ont accepté d'assurer la coordination et qui constitue la prochaine priorité du réseau.

sur pied une réglementation nationale de la commercialisation. Les travaux dans ce domaine n'ont pas avancé. En revanche, le réseau peut utiliser le document « Réglementation pour la lutte contre les maladies non transmissibles dans le Pacifique : guide et recommandations », qui a été adopté récemment, afin d'orienter l'élaboration de cette boîte à outils. En effet, ce document fixe déjà les politiques législatives, le plan des textes de loi et les projets de dispositions législatives concernant la commercialisation des produits alimentaires et des boissons non alcoolisées néfastes pour la santé destinés aux enfants. Avec l'assistance technique des organismes partenaires, les pays peuvent également utiliser les recommandations de l'OMS en matière de commercialisation des produits alimentaires et des boissons non alcoolisées destinés aux enfants afin d'orienter leur action dans ce domaine. Pour mieux accompagner les pays dans les initiatives qu'ils prennent dans ce domaine prioritaire, une réunion consultative et un atelier seront organisés en septembre et novembre 2022 à destination de sept pays ayant demandé de l'aide lors de la première réunion en 2019. L'objectif est de tracer des feuilles de route claires sur l'utilisation et/ou l'amélioration des cadres juridiques nationaux et la création de plans susceptibles d'appuyer des mécanismes de réglementation spécifiques destinés à restreindre la publicité des produits alimentaires et des boissons non alcoolisées néfastes pour la santé ciblant les enfants.

Surveillance de l'obésité de l'enfant : Ce quatrième domaine prioritaire a été proposé en 2019. Avec pour objectif de cartographier les tendances et d'évaluer l'impact des interventions et pour compléter les outils existants à l'appui du suivi des adolescents, les organismes techniques ont commencé à discuter de la mise en place d'un outil normalisé susceptible d'être utilisé pour les enfants âgés de 5 à 10 ans.

3. DÉFIS

3.1 Gouvernance et coordination

Malgré les engagements pris par les pays membres au niveau régional, il reste des défis à relever pour pérenniser et faire avancer le réseau ECHO Pacifique. La conception du réseau comme une plateforme pilotée par les pays n'a pas été réellement mise en pratique, dans la mesure où les organismes techniques continuent de diriger les plans d'action déterminés par

les pays et dont ils sont collectivement convenus. Si les organismes techniques appuieront la mise en œuvre des priorités du réseau, il convient de renforcer la coordination au sein de ce réseau afin de faire en sorte que les pays dirigent eux-mêmes les initiatives qui s'avèrent utiles et importantes pour eux. Pour avancer dans cette voie, il a été proposé de créer un ***mécanisme de gouvernance et de coordination*** clair piloté par un référent de pays du réseau ECHO pour chaque sous-région, dont l'un en assure la présidence, et appuyé par les organismes techniques. Ce mécanisme a été ajouté au mandat du réseau ECHO Pacifique pour validation dans le but de prendre des mesures en la matière (voir l'annexe 1).

3.2 Ressources et collaboration plurisectorielle

Au niveau des pays, il faut davantage de ressources pour accélérer la mise en place des mesures prioritaires. Avant tout, les référents ECHO sont débordés en raison d'autres travaux prioritaires qui entrent en concurrence avec le pilotage du réseau. En outre, le manque de temps et d'efforts associé à l'insuffisance des ressources budgétaires disponibles pour piloter les plans d'action continuent de freiner l'avancée des actions collectives et des initiatives individuelles des pays dans les domaines prioritaires déterminés. Il faut également souligner que la mobilisation de la société civile et la participation du secteur de l'éducation restent marginales, et que les pays continuent de rencontrer des difficultés pour mettre en place une collaboration plurisectorielle afin de piloter leurs plans d'action. Il faut une approche engageant l'ensemble des pouvoirs publics pour mettre en place des mesures prioritaires ; il s'agit par exemple de faire participer les ministères de l'Éducation pour lancer dans les établissements scolaires, quel que soit le niveau d'études, des initiatives de promotion d'une alimentation saine et de l'activité physique, les ministères des Finances ou les services fiscaux pour agir dans le domaine de la politique fiscale, et les services chargés de l'application des lois pour faire respecter les restrictions applicables à la commercialisation. L'attention portée au pilotage des plans d'action au moyen d'une approche faisant appel à l'ensemble du gouvernement et de la société est insuffisante, et le réseau ECHO doit y remédier en mobilisant les organisations de la société civile et d'autres secteurs afin de faire avancer ses domaines d'action prioritaires. Avec l'engagement pris en Océanie en faveur du

développement de la petite enfance² et la mise en place du Conseil régional du Pacifique pour le développement de la petite enfance (PRC4ECD) en 2019, une plus grande collaboration et davantage d'interactions s'imposent entre le domaine du développement de la petite enfance et le réseau ECHO afin d'adopter une approche plus coordonnée et plus globale au bénéfice des enfants océaniens.

4. ORIENTATIONS FUTURES

Il est évident que les avancées dans la lutte contre l'obésité chez les enfants ont été lentes. Il est ainsi temps de passer en revue ce qui a été fait, de continuer à construire et de combler les lacunes dans la mise en pratique du réseau pour lutter contre l'obésité de l'enfant. Des interventions exhaustives s'imposent pour créer des environnements sains susceptibles d'aider les individus à prendre des décisions bonnes pour leur santé. Pour que de telles interventions soient mises en place, les gouvernements doivent s'engager et faire preuve d'initiative, des investissements doivent être consentis sur le long terme et l'ensemble de la société doit se mobiliser pour protéger les droits de l'enfant à la santé et au bien-être. Il est possible d'avancer si tous les acteurs s'engagent durablement à travailler de concert pour atteindre un but commun : mettre fin à l'obésité de l'enfant dans le Pacifique et faire de la vision des dirigeants pour 2050 (« une région où règnent la paix, l'harmonie, la sécurité, l'intégration sociale et la prospérité, et où l'ensemble des peuples du Pacifique peuvent vivre libres et en bonne santé tout en étant productifs ») une réalité.

4.1 Recommandations à l'intention des pouvoirs publics

Les directeurs de la santé du Pacifique sont invités à :

- 1) **s'engager** en faveur **du renforcement et de la pérennisation** du réseau, ainsi qu'à porter la mise en œuvre des priorités en matière d'obésité de l'enfant au niveau régional et national ;

² La question du développement de la petite enfance fait l'objet d'une attention croissante dans les pays océaniens depuis quelques années, dans la mesure où les indicateurs en la matière montrent que les enfants océaniens ne réalisent pas leur plein potentiel. Il est de plus en plus reconnu que ce sujet sera important pour le développement à venir du Pacifique bleu et tout indique que les investissements dans les premières années de vie transforment des individus, mais également des communautés et des nations entières. Ainsi, le PRC4ECD a été créé afin de piloter et d'impulser des mesures dans le domaine du développement de la petite enfance dans la région.

- 2) **examiner** la proposition de **mécanisme de gouvernance et de coordination** ajoutée au mandat (voir annexe) et à la valider dans le but de prendre des mesures ;
- 3) **s'engager** à allouer les **budgets** nécessaires dans leur pays afin d'appuyer et de piloter des plans d'action dans les domaines prioritaires déterminés ;
- 4) **renforcer la collaboration** avec l'ensemble des secteurs concernés, notamment l'éducation, le sport, le commerce et la finance, dans le but de mettre en œuvre et d'appliquer des mesures dans les domaines prioritaires déterminés pour faire la promotion d'une alimentation saine et de l'activité physique.

4.2 Recommandations à l'intention des partenaires du développement :

Les partenaires du développement sont invités à :

- 1) **aider** les États et Territoires insulaires océaniques à mettre en œuvre et à assurer le suivi des priorités et des plans d'action en matière d'obésité de l'enfant ;
- 2) **redoubler** d'efforts afin d'améliorer la coordination régionale à l'appui du réseau ECHO Pacifique et du PRCC4ECD, et à renforcer les possibilités de collaboration internationale et de constitution de réseaux pour les États et Territoires insulaires océaniques ;
- 3) **encourager** une collaboration efficace avec les organisations de la société civile, les pouvoirs publics, les partenaires du réseau et les parties prenantes afin de mieux œuvrer en faveur des priorités en matière d'obésité de l'enfant et d'appuyer le réseau.

Annexe 1



Mandat

du réseau ECHO pour mettre fin à l'obésité de l'enfant dans le Pacifique

Introduction

Créé pour mettre fin à l'obésité de l'enfant dans le Pacifique, le réseau ECHO (*Ending Childhood Obesity*) est une coalition océanienne dirigée par les pays membres, qui offre une plateforme de sensibilisation et d'action collective axée sur des mesures de prévention ayant fait la preuve de leur efficacité au sein de la population. Ces mesures font l'objet de recommandations au titre du plan de mise en œuvre de l'initiative ECHO, de la Feuille de route régionale relative aux maladies non transmissibles (MNT) et de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition, et ont toutes pour but de contribuer à la concrétisation de la vision des îles-santé en Océanie. Elles portent notamment sur la promotion de l'activité physique, l'instauration de taxes sur les boissons sucrées, la création d'un étiquetage clairement visible sur les emballages des produits alimentaires, la restriction de la commercialisation des aliments et des boissons non alcoolisées auprès des enfants, ainsi que la préparation et la promotion de menus équilibrés dans les établissements scolaires et autres lieux d'accueil des enfants.

Composition

L'adhésion au réseau est volontaire et gratuite, et ouverte aux partenaires techniques et d'exécution, aux organisations de la société civile (OSC) et aux établissements universitaires des États et Territoires insulaires océaniques (ETIO) œuvrant pour la prévention et la prise en charge de l'obésité de l'enfant. Tout autre acteur désireux de rejoindre le réseau doit s'enregistrer auprès du Secrétariat, l'objectif étant de préserver l'intégrité du réseau et de gérer les conflits d'intérêts, pour le cas où des membres potentiels seraient liés à des groupes d'intérêts susceptibles de porter préjudice à la bonne réputation du réseau.

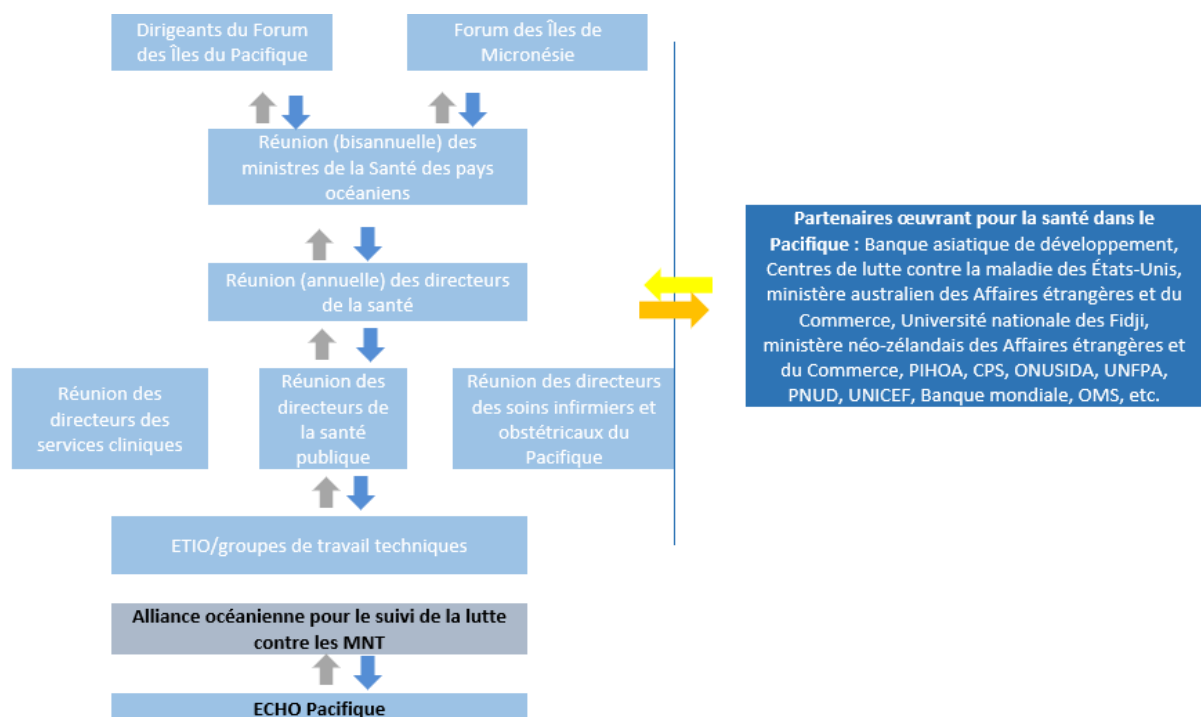
Gouvernance et structure hiérarchique

Le réseau ECHO Pacifique est régi par le sous-comité des directeurs de la santé et rend compte aux directeurs de la santé publique, aux directeurs de la santé et aux ministres de la

Santé des pays océaniques, par le biais de l'équipe de coordination de l'Alliance océanique pour le suivi de la lutte contre les MNT.

Les efforts visant à consolider l'architecture régionale en matière de santé ont permis d'établir des liens constructifs entre, d'une part, les contributions techniques et la prise de décision, qui relèvent des directeurs de la santé, et d'autre part le leadership politique exercé par les ministres de la Santé des pays océaniques, comme illustré à la figure 1 ci-dessous, dans laquelle est également indiquée la place qu'occupe le réseau ECHO au sein de l'architecture régionale.

Figure 1. Architecture de la région océanique en matière de santé



Principes de fonctionnement

Le réseau ECHO s'emploie à promouvoir et à diffuser des exemples de bonnes pratiques inspirés de travaux universitaires ou tirés d'initiatives nationales et internationales et élabore à titre collectif des activités, des orientations et des supports d'information utiles axés sur l'obésité de l'enfant et adaptés au contexte océanique dans son ensemble. Les décisions collectives sont prises lors des réunions des directeurs et des ministres de la santé des pays océaniques, mais les décisions stratégiques se prennent à l'échelon national, dans le cadre des mécanismes publics habituels.

- Responsabilité – Les membres relèvent individuellement de leurs organisations et pays respectifs, et collectivement des directeurs et des ministres de la santé.

- Efficacité – L’accent est mis sur le bon déroulement des activités du réseau : ordres du jour des débats et des réunions bien conçus, présidence intelligente des débats et communication préalable des documents de travail et des rapports de réunions.
- Dans un souci de rationalisation, les discussions et les réunions sont structurées, autant que faire se peut, autour de la Feuille de route relative aux MNT dans le Pacifique et du rapport de la Commission de l’OMS pour mettre fin à l’obésité de l’enfant.
- Les principes reconnus en matière d’efficacité de l’aide sont respectés.

Équipe de coordination

L’équipe de coordination du réseau est composée comme suit :

- Quatre représentants des pays – Mélanésie, Micronésie, Polynésie, pays francophones – dont l’un assure la présidence. Le·La président·e fait le lien entre l’équipe de coordination et les membres du réseau, sans pour autant empêcher les derniers de prendre directement contact avec l’équipe de coordination. Son rôle consiste à maintenir des relations constructives entre l’équipe de coordination et les membres du réseau. Le·La président·e et les représentants des pays insulaires océaniques pilotent la mise en œuvre des plans d’action et rendent compte au réseau de l’état d’avancement de ces plans. Ils veillent par ailleurs à ce que les pays bénéficient d’orientations, de conseils et d’un soutien pratiques adaptés concernant les interventions collectives du réseau et les initiatives nationales menées dans les domaines prioritaires retenus. Les représentants sont désignés parmi les pays membres du sous-comité des directeurs de la santé, de manière à garantir la cohérence à l’échelle du dispositif de gouvernance dans son ensemble ;
- un représentant issu d’une organisation de la société civile ;
- des représentants des partenaires : Centre océanien de prévention de l’obésité et des maladies non transmissibles (C-POND), Association océanienne des fonctionnaires des services de santé (PIHOA), Communauté du Pacifique (CPS), Fonds des Nations Unies pour l’enfance (UNICEF) et Organisation mondiale de la Santé (OMS) ; et

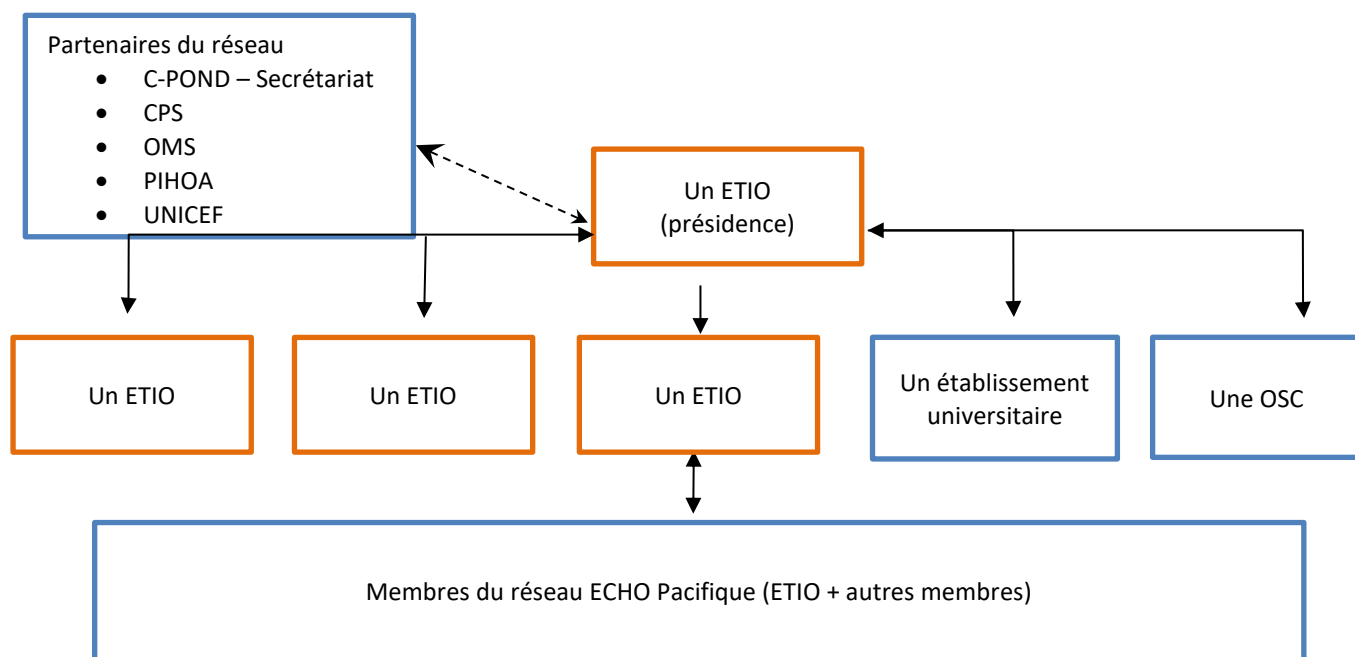
- un·e représentant·e issu·e du monde universitaire, hors États et Territoires insulaires océaniques.

L'équipe de coordination est chargée de tout le travail de fond confié par le réseau et peut coopter des membres supplémentaires selon les tâches à exécuter, y compris dans les groupes de travail, si nécessaire.

L'équipe de coordination du réseau ECHO Pacifique a pour rôle de veiller à ce que les ministres et les directeurs de la santé des pays océaniques bénéficient d'orientations, de recommandations et d'une aide pratiques fondées sur des données factuelles, concernant les interventions visant à mettre fin à l'obésité de l'enfant, pour qu'ils puissent prendre des décisions éclairées. Ce soutien peut prendre les formes suivantes :

- recueil de données sur les bonnes pratiques en matière de prise en charge de l'obésité de l'enfant dans le Pacifique ;
- coordination des réponses proposées par les pays, les partenaires, les organisations de la société civile et les établissements universitaires face au problème de l'obésité de l'enfant ;
- développement de partenariats de recherche dans le domaine de l'obésité de l'enfant et mise à disposition de moyens en vue de leur mise en place, si nécessaire ; et
- élaboration de recommandations à l'intention des ministres et des directeurs océaniques de la santé.

Figure 2. Équipe de coordination du réseau



Groupes de travail

Des groupes de travail sont constitués en tant que de besoin afin de réunir les membres du réseau ECHO autour de thématiques spécifiques. Lors des premières étapes de la mise en place du réseau, ont été constitués des groupes de travail sur : la mise en œuvre d'une campagne régionale de promotion de l'activité physique ; les mesures budgétaires ; et la réglementation de la commercialisation de certains produits auprès des enfants. Les réunions se tiennent avec l'appui du secrétariat du réseau, mais c'est aux membres qu'il appartient d'adopter le plan de travail et d'entreprendre les activités requises, avec le concours de l'équipe de coordination.

Services de secrétariat

Les services de secrétariat du réseau sont assurés par le C-POND, avec l'appui de la CPS, de l'OMS, de l'UNICEF et de la PIHOA.

Calendrier des réunions

Les groupes de travail se réunissent principalement de manière virtuelle (sur Zoom, par exemple), au moins deux fois par an. Des réunions en face à face sont organisées en fonction des financements disponibles.

L'équipe de coordination se réunit au moins une fois par trimestre ou plus, si nécessaire.